

Dispositif des « Itinéraires historiques » - Modalités d'attribution

1 – Aide aux écoles élémentaires pour les visites de sites patrimoniaux

L'aide versée par le Conseil départemental est réservée aux écoles élémentaires de Savoie qui mènent un projet pédagogique comportant un volet de connaissance du patrimoine et de l'histoire de Savoie.

Ces projets sont examinés conjointement par les services du Conseil départemental et l'Inspection d'académie pour en apprécier respectivement l'intérêt culturel et pédagogique.

2 – Aide aux collèges

L'aide versée par le Conseil départemental est réservée aux collèges de Savoie ayant déposé un projet "patrimoine et histoire de la Savoie" validé pédagogiquement et comportant une démarche suivie sur plusieurs lieux ou séances de travail.

De même que pour les écoles élémentaires, ces projets sont examinés conjointement par les services du Conseil départemental et de l'Education nationale pour en apprécier respectivement l'intérêt culturel et pédagogique.

3 - Lieux agréés par le dispositif

- Musées et maisons thématiques de Savoie membres du réseau départemental :
 - Musée de l'Ours des cavernes - Entremont-le-Vieux
 - Site historique des grottes de Saint-Christophe - Saint Christophe-la-Grotte
 - Atelier de l'eau - Cognin
 - Abbaye d'Hautecombe & Grange batelière - Saint-Pierre-de Curtille
 - Musée Gallo-romain - Chanaz
 - Radio-Musée Galletti - Saint-Maurice-de-Rotherens
 - Musée Faure - Aix les Bains
 - Muséum d'Histoire naturelle - Chambéry
 - Musée des Beaux-Arts - Chambéry
 - Château des ducs de Savoie- Chambéry
 - Musée Savoisien - Chambéry
 - Chartreuse d'Aillon - Aillon-le-Jeune
 - Musée de la vigne et du vin - Montmélian
 - Moulin de la Tourne - Porte de Savoie - Les Marches
 - Musée du Félicien - Argentine
 - L'arche d'Oé - Aussois
 - La Redoute Marie-Thérèse - Avrieux
 - Muséobar - Modane
 - Laboratoire souterrain de Modane
 - Le Grand Filon - Saint-Georges-d'Hurtières
 - Musée Opinel - Saint-Jean-de-Maurienne
 - Musée des costumes, des arts et des traditions populaires - Saint-Jean-de-Maurienne
 - Espace Alu - Saint-Michel-de-Maurienne
 - Musée d'archéologie - Val Cenis - Sollières-Sardières
 - Village musée de la Combe de Savoie - Grésy sur Isère
 - Musée d'art et d'histoire - Conflans - Albertville
 - Tremplin 92 - Albertville
 - Musée des arts et des traditions populaires du Val d'Arly - Ugine
 - Taillanderie Busillet - Marthod
 - Basilique Saint Martin - Aime
 - Espace Glacialis - Champagny-en-Vanoise
 - Galerie hydraulica - Le Planay
 - Espace Saint-Éloi - Séiez-Saint-Bernard
- Château de Miolans - Saint-Pierre-d'Albigny
- Archives départementales de la Savoie - Chambéry

➔ Vous pouvez vérifier auprès des lieux de visite, auprès de la Conservation du Patrimoine ou sur le site internet <https://patrimoines.savoie.fr/>, si la visite envisagée est éligible.

4 - Subventions accordées

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la prise en charge est de 70 % du coût du transport, avec un seuil minimum de subvention fixé à 150 € par sortie. Attention : Les établissements scolaires ne font pas l'avance des frais de visite, ces derniers sont pris en charge par le Conseil départemental, qui rembourse directement les sites à hauteur de 90 € par classe.

5 – Examen des demandes

Les demandes de subvention sont à envoyer avant la date de la sortie scolaire à la Conservation départementale du Patrimoine. Après l'instruction conjointe par la Conservation départementale du Patrimoine et l'Inspection académique, l'attribution des subventions sera soumise à la Commission permanente sur proposition de la 3^{ème} Commission du Conseil départemental (Affaires culturelles).

➔ Vous recevrez un accusé de réception de votre demande par courriel (indiquez bien votre adresse électronique !

Deux ou trois sessions d'attribution des aides sont prévues chaque année scolaire